

## Résolution 840

### pour le transfert des réserves des assurés LAMal en cas de changement de caisse

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que, pour l'année 2017, les primes d'assurance-maladie vont en moyenne augmenter, à Genève, de 9,7% pour les enfants, de 7,3% pour les jeunes adultes et de 5,7% pour les adultes ;
- que l'augmentation des primes se situe au-dessus de la moyenne nationale (4,5%) ;
- que les familles seront particulièrement touchées par ces hausses ;
- que le transfert des réserves des assurés lors d'un changement de caisse n'est pas prévu par la LAMal ;
- que certaines caisses maladie continuent ainsi de constituer des réserves qui se répercutent inévitablement sur les primes d'année en année ;
- que ce surplus des réserves ne profite jamais aux assurés,

invite le Conseil d'Etat

à demander aux Chambres fédérales d'instituer un fonds national des réserves de l'assurance obligatoire des soins auquel les réserves actuelles des assureurs-maladie seront transférées et dont l'alimentation sera fixée et surveillée par l'Office fédéral de la santé publique.